

**Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries**

(2015/C 249/07)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	23.6.2015
Durée	23.6.-31.12.2015
État membre	Espagne
Stock ou groupe de stocks	HAD/5BC6A.
Espèce	Églefin ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> )
Zone	Eaux de l'Union et eaux internationales des zones V b et VI a
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	15/TQ104

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.

**Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

**Établissement d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2015/C 249/08)

État membre	Finlande
Liaison concernée	Helsinki – Pori
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	1 <sup>er</sup> novembre 2015
Adresse à laquelle le texte de l'appel d'offres et l'ensemble des informations et/ou des documents se rapportant à l'appel d'offres et à l'obligation de service public peuvent être obtenus gratuitement	Pour en savoir plus: Ville de Pori Hankintapalvelut PL 95 FI-28101 PORI SUOMI/FINLANDE  Tél. +358 447019228 Fax +358 26349417  Courriel: tarjous@pori.fi Site web: www.pori.fi/hankintapalvelut